

213C0778
FR0000065435-OP012-RO08

27 juin 2013

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

BISCUITS GARDEIL

(Euronext Paris)

- 1- Le 25 juin 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société BISCUITS GARDEIL, déposé par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société de droit néerlandais Unichips International BV¹ (cf. D&I 213C0751 du 25 juin 2013).

La note d'information conjointe des sociétés Unichips International BV et BISCUITS GARDEIL (visa n°13-295 en date du 25 juin 2013) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du 28 juin 2013 au 11 juillet 2013 inclus.

Banque Delubac & Cie se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Unichips International BV, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions BISCUITS GARDEIL non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2- La cotation des actions BISCUITS GARDEIL sera reprise le 28 juin 2013.

¹ Contrôlée par Monsieur Alberto Vitaloni.